

F3SCT-D du 16/10/2023 - Compte-rendu FSU

Présents :

Conseiller de prévention académique : Thierry Dedieu

Médecin de prévention : Dr Awena John

Principal du collège de Vic/Cère : Patrick Alet

SG : Mme Marret-Delbac

Secrétaire de la SG : Alexis Montarnal

Principale du collège la Jordanne : Corinne Navarro

Principale du collège Jeanne de la Treille : Caroline Mattiuzzo

DASEN : Mme Maryline Lutic (arrivée à 12h20)

FSU : M. Honorine Papillon, Nathalie Moncanis, Stéphane Cuq, Philippe Llau, Pascal André, Guillaume Guilbert

UNSA : Carine Gomez, Nathalie Cambon, Delphine Puech.

FO : Eric Roux

CGT : Franck Lacrampe, Sabine Manet

-Déclaration liminaire : FO, UNSA, FSU.

-Approbation des CR F3SCT des 26 avril 2023 et 4 juillet 2023. La FSU fait ajouter une mention sur le compte-rendu du 4 juillet. Pour : 9. NPPV : 1 (FO)

-CGT : demande liste des assistants de prévention (non disponible à ce jour).

Autre demande : quelles définitions des termes "organisation service" et "organisation du travail", quelle différence ? La SG a sollicité le Rectorat. Pas de réponse à ce jour.

Demande d'un groupe de travail sur les conditions de travail des AED et intendants, pas de date à ce jour.

- Règlement intérieur. Intervention de la CGT concernant l'article 27, notamment en cas de suicide ou de tentative, la formation spécialisée doit être informée quand bien même le suicide n'aurait pas eu lieu sur le lieu de travail. Le cas du suicide d'un personnel à ST Flour : le RI aurait pu nous permettre de programmer une enquête, mais pas informé. Il faut nous informer.

La SG : Une cellule psychologique a été mise en place.

- Programmation des travaux de la formation spécialisée. Des dates ont été fixées.

-Report du point sur le rapport de l'ISST, celui-ci étant excusé.

-Point sur les fiches STT

Présentation de la fiche 49 : Délégation reçue à la DSDEN, dès le 4/07, fiche du 6/07.

La situation semble apaisée depuis la rentrée. La principale du collège ne note pas de tensions particulières.

CGT: Y a-t-il des tensions entre les collègues?

La principale a noté quelques tensions

La FSU indique que des collègues sont désabusés et qu'ils notent un status quo.

- Point sur CLM, CLD, congés grave, temps partiels thérapeutiques, accidents de service.

- Nomination d'une nouvelle conseillère de prévention

Le choix opéré par la DSDEN pose question aux représentants. Après échanges, les représentants votent l'avis suivant :

Les membres de la F3SCT viennent d'apprendre la nomination d'une nouvelle Conseillère Départementale de Prévention. Ils considèrent cependant que les conditions particulières de sa nomination dont ils ont eu connaissance ne lui permettront pas d'assurer ses fonctions sereinement et que c'est une faute de l'administration. Ils demandent que cette nomination soit annulée.

Vote : 10 pour (unanimité)

-Situation de l'école de Riom-ès-Montagne

La FSU a accompagné les personnels en difficulté face à une famille harcelante. Un droit d'alerte a été déposé (danger grave et imminent), une enquête s'en est suivie avec présence de la FSU, de l'inspecteur santé et sécurité au travail et de la secrétaire générale.

Suite à l'enquête, la FSU soumet au vote les préconisations suivantes avec ajout d'une contribution de la CGT. Vote pour : 10 (unanimité)

Pour la CGT, le DGI est justifié. Le harcèlement relevant de la procédure pénale : l'administration devrait alerter le procureur pour ces faits, selon l'article 40 du code de procédure pénale.

-Situation à Lanobre :

UNSA : résolu par un simple courrier de l'IEN. Courrier suite à agression et courrier de soutien aux personnels soumis à la DASEN.

Quelques précisions sont apportées lors de cette séance concernant les droits des travailleurs :
Temps partiels thérapeutique : médecin agréé et désormais renouvelable après 1 an de reprise d'activité.
Accident Travail : 3 à caractères psychiques.
12 mois maximum.

Les accidents du travail : évènement soudain, brutal. C'est le rectorat qui traite mais le dossier est transmis par la DSDEN qui n'ouvre pas les pièces médicales. Les fonctionnaires relèvent de l'accident de service.

L'agent souhaitant faire une déclaration d'accident doit juste demander un constat médical (sur l'arrêt de travail le cas échéant, sur un certificat libre, sur un cerfa d'accident de travail)

Le PE transmet à la DPE qui transmet au rectorat.

Déclaration à faire dans les 15 jours après la première constatation médicale.

En parallèle, l'agent doit aller voir le médecin conseil pour qu'il puisse y avoir un échange entre les 2 médecins.

Intervention de la FSU : dans le cadre de notre instance, besoin d'une brochure explicative pour nous et une autre pour tous les collègues.

Guide des maladies et accidents de service 2019 par DGFP est un document intéressant.

-Accès par les agents aux informations sur la santé au travail sur SELIA : la FSU alerte depuis des mois sur la

difficulté à trouver les informations départementales sur la santé au travail (fiche du registre santé et sécurité, acteurs de la prévention...). Les membres ont parcouru les pages SELIA et ont constaté des améliorations. D'autres restent à venir.

-Rapport de visite du collège Jules Ferry en attente mis au vote : 9 pour, 1 NPPV (FO)

-Préconisations suite à la visite de la Ponétie : elles sont présentées et votées, 9 pour (sur 9 votants)

Le secrétaire de la formation spécialisée demandera à la cheffe d'établissement de les communiquer à tous les agents de l'établissement.

Concernant la 2ème préconisation formulée, une demande d'expertise sur l'organisation bâtiminaire de l'établissement est votée par les représentants : 9 pour (sur 9 votants)

-Danger grave et imminent : question du délai suite à un droit d'alerte et périmètre d'intervention. La Secrétaire générale indique qu'il s'agit du périmètre de la F3SCT-départementale. Toutefois, un DGI posé par un membre de la formation spécialisée du Cantal dans un lycée permettra à ce membre de participer à l'enquête, la délégation viendra cependant du Rectorat. La question du DGI sera abordée lors des formations à destination des membres de la formation (5 jours en tout).

-Radon à Laveissière : les résultats montrent un dépassement de 1000 becquerels, 300 sur l'autre classe, docs adressés à la mairie, IEN informé. La mairie a pris contact avec un professionnel concernant les mesures à mettre en œuvre.

Radon à Salers : moins conséquent, 380 Bq. par m3. La municipalité est informée. Pour l'instant, les mesures à mettre en œuvre sont l'aération.

-Formation aux représentants de la F3SCT :

Au niveau académique, environ 200 personnes. Deux dates proposées : 29 novembre et 14 février soit des mercredis. Les représentants demandent pourquoi ces dates. Il s'agit d'une volonté d'éviter au maximum le temps de formation sur le temps scolaire. Les représentants sont scandalisés, un courrier intersyndical sera rédigé et proposé en intersyndicale académique.

-CR d'activité de la médecine du travail : envoyé aux représentants. La FSU demande de le recevoir chaque année. Le nouveau médecin du travail n'a pas vocation à présenter le bilan actuel, étant nouvelle sur le poste. Elle le présentera l'an prochain.

Un constat récurrent : Il n'y a pas assez de médecin du travail dans l'académie.

La médecine du travail va privilégier les visites sur demande (1 médecin absent actuellement).

L'UNSA rappelle la volonté de visites systématiques sur la Ponétie, respectant les préconisations suite à la visite de la délégation.

L'ordre du jour est épuisé à 13h00.